

Accord du conjoint en cas d'affectation de biens communs par un entrepreneur individuel à responsabilité limitée

Document à saisir directement et imprimer avant signature. Vous pouvez aussi l'imprimer vierge et le remplir manuellement.

Issu de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée
publié au Journal officiel du 31 décembre 2010.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

 - -

à

Demeurant :

Conjoint de Madame, Monsieur, (Cocher la case, nom et prénom de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée)

relevant d'un régime matrimonial prévoyant une communauté de biens entre époux,

Déclare, conformément à l'article L. 526-11 du code de commerce :

- donner mon accord à l'affectation par Madame, Monsieur (Cocher la case, nom et prénom de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée) :

entrepreneur individuel à responsabilité limitée exerçant sous la dénomination EIRL (à compléter)

du/des bien(s) commun(s) suivant(s), à son activité professionnelle : (lister le(s) bien(s) commun(s) affecté(s))

- avoir été informé(e) que les créanciers auxquels la déclaration d'affectation est opposable et dont les droits sont nés à l'occasion de l'exercice de l'activité professionnelle à laquelle un patrimoine comprenant le(s) bien(s) commun(s) susmentionné(s) est affecté ont pour seul gage général le patrimoine affecté,
- avoir été informé(e) qu'un même bien commun ne peut entrer dans la composition que d'un seul patrimoine affecté.

Fait à

Le

 - -

Signature du conjoint